

PROJET PEDAGOGIQUE

25/26

SECTEUR JEUNES

MJC SANS SOUCI

Sommaire

Introduction.....	2
Organigramme de la MJC	3
1. Public accueilli	3
2. Objectifs.....	4
a. Créer un lieu de rencontre.....	4
b. Identifier les besoins et problématiques des jeunes et de leur famille.....	4
c. Développer un lien de confiance avec les jeunes	5
4. Fonctionnement et organisation du Secteur jeunes.	5
d. Fonctionnement du Secteur jeunes.....	5
e. Organisation et journée type du secteur jeunes	6
5. Evaluation.....	7
6. Annexes : Grille de tarifs, fiche inscription, affiches, programmes, évaluation.....	7
Grille de tarifs :	7

Introduction

La MJC Sans Souci est une association de loi 1901 et est affiliée Au Réseau R2AS (Réseau Rhône, Ain, Saône).

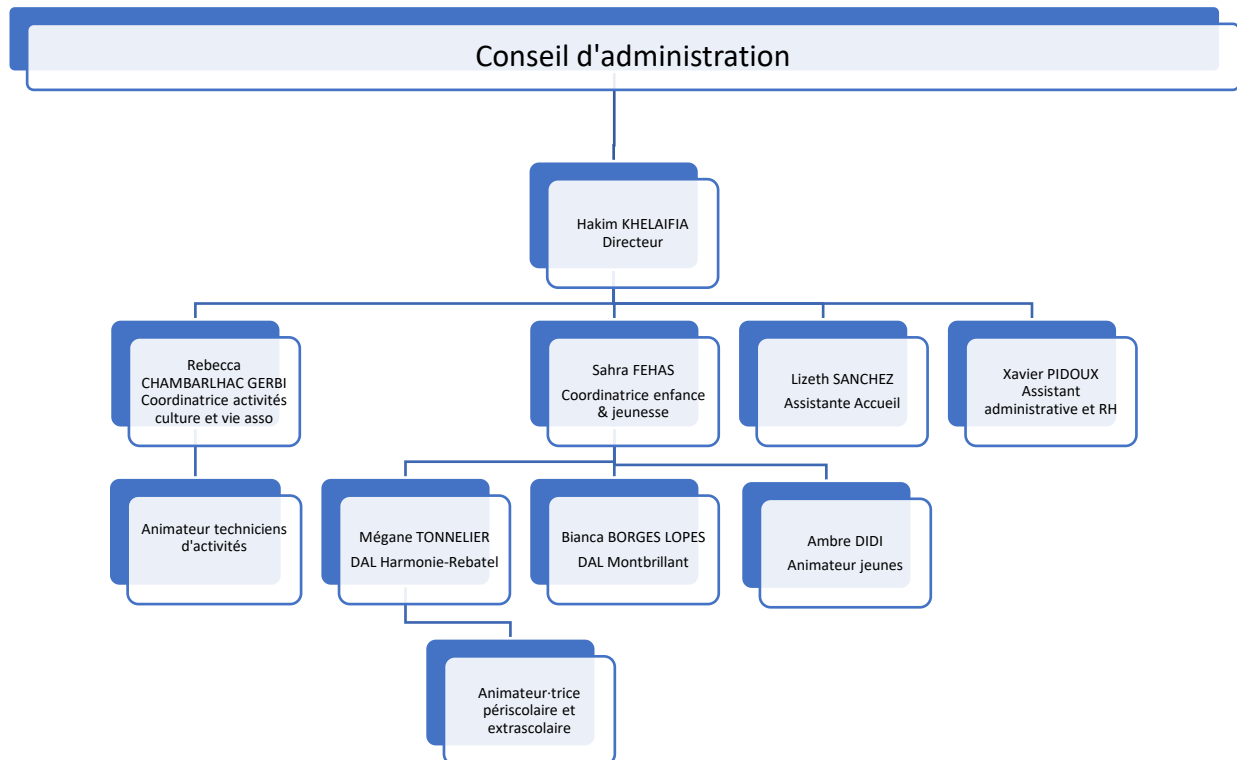
C'est une structure nouvellement ouverte sur le 3^{ème} arrondissement de Lyon et plus spécifiquement pour les quartiers du Dauphiné Lacassagne, Vilette et Paul Bert. Il a été fait le constat qu'il existait un réel besoin d'accueil de loisirs pour les enfants en dessous de 11 ans sur le quartier malgré la présence de la maison de l'Enfance du 3 et des adolescents.

Les axes de développement de l'association sont en cours de définition. Globalement, la MJC se donne comme orientation les points suivants :

- Favoriser l'autonomie, l'épanouissement et la prise de responsabilités des personnes pour participer à la construction d'une société plus solidaire par l'éducation et la culture
- Viser à ce que toutes et tous deviennent des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante
- Promouvoir les initiatives et actions avec et pour les jeunes
- Animer des lieux d'expérimentation, d'innovations sociales et de pratiques citoyennes propres à faire vivre les valeurs de la République
- Respecter le pluralisme des idées sans attache à un parti, un mouvement politique ou syndical, une confession
- Garantir le principe de laïcité
- Encourager le dialogue et le débat dans le respect des convictions personnelles
- Agir pour la reconnaissance et la promotion des droits culturels des individus
- Lutter contre toute forme de discrimination

C'est dans ce cadre que s'inscrit pleinement le projet de l'accueil de loisirs sans hébergement de la MJC Sans Souci.

Organigramme de la MJC



1. Public accueilli.

La MJC Sans souci accueil des enfants de 3 à 10 ans (révolu), des adhérents aux activités permanentes et des jeunes de 11 à 17 ans.

Le secteur jeunes de la MJC accueille des pré-adolescent·es de 11 à 13 ans ainsi que des adolescent·es de 14 à 17 ans.

La pré-adolescence et L'adolescence sont des périodes où le développement physiques, intellectuel, social et affectif évoluent.

Les adolescents se questionnent sur leur identité et ressentent un besoin grandissant d'indépendance. Il s'agit également d'une période de confusion où le jeune oscille entre son désir d'autonomie et celui d'être encore dépendant de ses parents. Les amitiés prennent également une plus grande importance. De plus, la pression des pairs augmente et des changements comportementaux se produisent, créant parfois des conflits entre le jeune et ses parents. Rempli d'insouciance, se sentant invulnérable, l'adolescent recherche les nouvelles expériences.

Le handicap

« Constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » 1

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte en situation de handicap aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place au sein de l'accueil de loisirs. Un projet accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil.

Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

2. Objectifs.

a. Créer un lieu de rencontre.

- Créer un lieu de référence et de repère où les jeunes peuvent faire des rencontres, partager des moments de convivialité, de convergence et de rayonnement de l'information. Un lieu d'apprentissage, de confrontations, de reconnaissance et de valorisation. Un espace de mixité² accessible par toutes et pour tous.
- Permettre une facilité de communication afin d'impulser une bonne cohésion de groupe pour la semaine.
- Permettre aux jeunes d'identifier la MJC et d'être identifiés par celle-ci, à travers, les salarié-es, bénévoles et les administrateurs-trices.

Moyens :

- Se faire identifier par les jeunes du territoire en développant des actions d'aller-vers.
- Instaurer des temps réguliers identifiés par les jeunes pour venir à la MJC.
- En proposant des activités favorisant les mixités.
- En prenant en compte les différences d'âges et les parcours personnels afin d'apporter une réponse en adéquation avec leurs besoins.
- Permettre des temps libres sans animateurs pour permettre aux jeunes de créer du lien.

b. Identifier les besoins et problématiques des jeunes et de leur famille.

- En permettant aux familles de s'impliquer sur différents temps de la vie du secteur jeune : réunion d'information, rencontre famille, participation aux projets, soirée parents-jeunes, sollicitation à la participation aux événements jeunesse et aux événements de la MJC
- Fluidifier la communication avec les parents

¹ Selon l'article L 114 du code de l'action sociale et des familles.

² **Mixités** : sociales, genres, culturelles.

Moyens :

- Par le biais de tarifs les plus accessibles possible et selon le quotient familial.
- Organiser une rencontre lors de l'inscription du jeune

c. Développer un lien de confiance avec les jeunes

- Être à l'écoute.
- Favoriser des moments de discussions et de débats

Moyens :

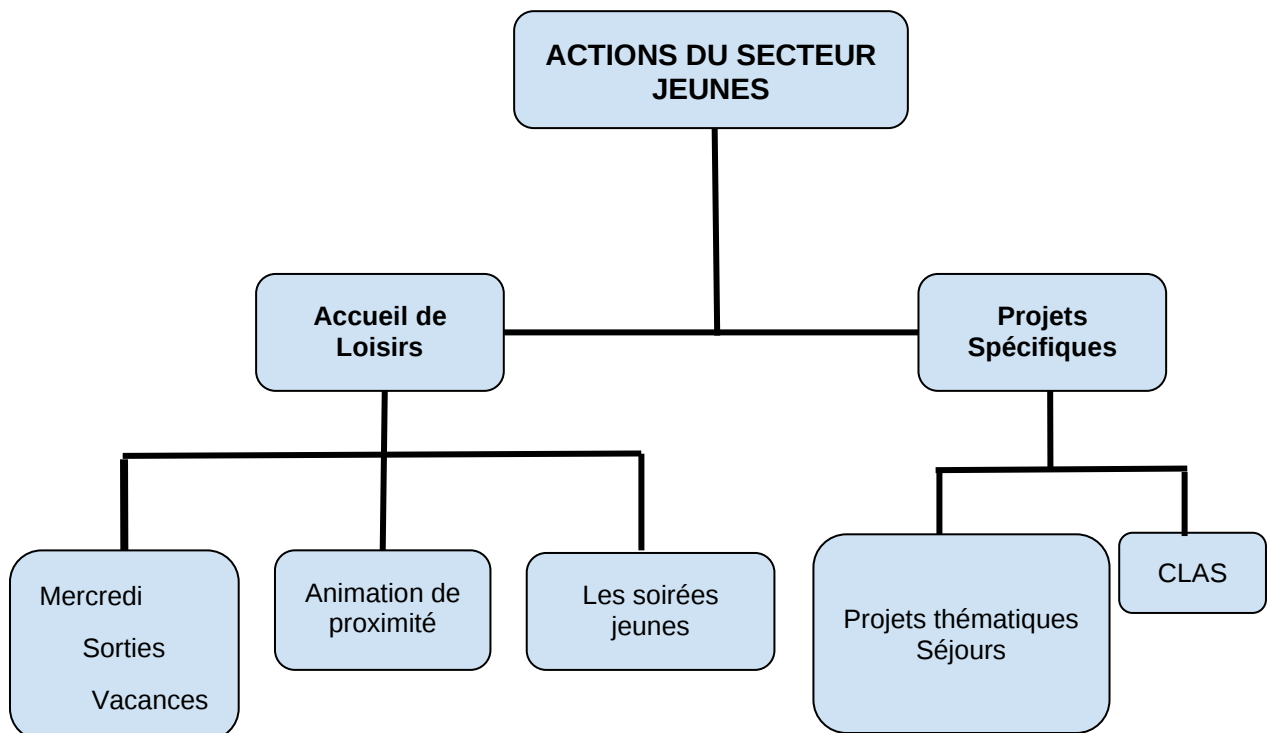
- Utiliser le jeu comme support à la discussion et au débat
- Se rendre disponible en présentiel et en virtuel via les réseaux sociaux
- Les responsabiliser aux travers de leur gestion de budget et des réservations des activités/sorties

4. Fonctionnement et organisation du Secteur jeunes.

d. Fonctionnement du Secteur jeunes

L'équipe du secteur jeunes est composée d'une coordinatrice jeunesse et d'animateurs·rices vacataires sur les vacances scolaires si nécessaire.

Le secteur jeunes propose un accompagnement dans lequel le projet est prioritaire, la démarche de prise d'initiative est privilégiée et où chaque jeune a encore plus d'autonomie.



e. Organisation et journée type du secteur jeunes

Hors Vacances scolaire :

Les mardis et jeudis

Intervention au collège
Gilbert Dru de 12h30-13h30

CLAS de 17h-18h30

Les mercredis

Accueil libre de 14h00 à 18h.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Accueil libre de 16h à 18h.

Un vendredi par mois

Vacances scolaires :

Accueil et inscriptions à la semaine avec pique-nique tiré du sac et goûter fournis par la MJC.

Les matinées seront organisées autour de stages sur des thématiques différentes pour chaque période.

Journée type :

09h30-10h30 → Arrivées

10h30-12h30 → Stages

12h30-13h30 → Repas + temps libre

13h30-16h30 → Activités

17h30 → Départs

En cas de besoin nous diviserons le groupe des 11-17 ans en un groupe de 11-13 ans et un autre de 14-17 ans.

Séjours :

Des séjours peuvent être organisés sur les vacances scolaires. Ils pourront être « clef en main » ou construit et auto-financé par des actions organisées et réalisées par les jeunes à travers un accompagnement de projets afin de favoriser l'autonomie et la responsabilisation.

5. Evaluation

Avec les jeunes et les parents :

Ponctuellement les parents pourront être questionnés sur des questions spécifiques au fonctionnement de l'accueil de loisirs. Ces temps pourront être proposés notamment sur des soirées ou des événements spécifiques.

Avec les jeunes :

Chaque semaine, un outil d'évaluation sera proposé aux jeunes afin d'avoir un retour sur le projet de la semaine et la pertinence de celui-ci. L'évaluation doit notamment servir à améliorer le fonctionnement du secteur jeunes, tant sur la partie pédagogique que la partie fonctionnelle.

Le projet Pédagogique

A la fin de chaque saison le projet pédagogique sera évalué selon des critères quantitatifs et qualitatifs

6. Annexes : Grille de tarifs, fiche inscription, affiches, programmes, évaluation.

Grille de tarifs :

QF	Tranches	Forfait à la semaine
QF1	0 > 300	30,00 €
QF2	301 > 600	40,00 €
QF3	601 > 900	50,00 €
QF4	901 > 1200	60,00 €
QF5	1200 > 1500	70,00 €
QF6	> 1500	80,00 €

Inscriptions :

Pour répondre aux sollicitations des familles, la MJC propose le même modèle que pour le secteur enfance : Un lien sera disponible sur le site internet de la MJC. Ce lien sert de préinscription. Par la suite, l'animateur jeunes prendra contact avec vous pour confirmer ou non l'inscription. Attention, les inscriptions se font à la semaine.

- Réponse au questionnaire pendant la semaine d'inscription (du mercredi au vendredi) **(Les formulaires incomplets ou erronés ne seront pas pris en compte. En cas de garde alternée, les deux parents devront se concerter pour faire une seule demande d'inscription).**
- Réponses aux inscriptions 48h00 après la fin de la période d'inscription.
- Confirmation et paiement dans les 48h00 suivant la confirmation

Les conditions suivantes doivent être remplies pour pouvoir inscrire son enfant :

- Résider à Lyon 3 et plus spécifiquement sur les quartiers cités ci-dessus
- Adhérer à la MJC Sans Souci (Adhésion annuelle pour la saison)
- Avoir rempli la fiche sanitaire de liaison et fourni les documents nécessaires

Les informations suivantes sont nécessaires et obligatoire pour l'inscription :

- Carnet de santé
- Fiche sanitaire de liaison
- Quotient familial
- Justificatif de domicile
- N° d'allocataire CAF
- Numéro de sécurité social
- Téléphone du médecin traitant
- Coordonnées professionnelles des parents. Des tarifs dégressifs sont proposés aux parents selon leurs revenus : (quotient familial CAF)

Aucun remboursement ne sera possible sans justificatif (**présentation d'un certificat médical**).

Lorsque les effectifs sont complets une liste d'attente est mise en place et les parents sont informés en cas de désistement.